



République Française

Ville de Saint-Claude

Extrait des Registres des Arrêtés

**INSTAURATION D'UN PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ
RUE MERCIÈRE**

RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT

I - 2024 - 322

Le Maire de la Ville de SAINT-CLAUDE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2,

VU l'article L. 325-1 du Code de la Route,

VU la délibération n°17/16 du 24 février 2022 portant tarification de l'occupation du domaine public à compter du 1^{er} mars 2022,

CONSIDÉRANT le risque de chute d'éléments de menuiserie de la façade de l'immeuble sis n°11 Bis rue Mercière,

CONSIDÉRANT qu'il convient de prendre toutes mesures utiles en vue d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique aux abords du n°11 Bis rue Mercière 39200 SAINT-CLAUDE,

ARRÊTE

Article 1^{er}. : Afin de permettre la mise en place d'un périmètre de sécurité devant l'immeuble sis n°11 Bis rue Mercière, les mesures suivantes sont prescrites **à compter du mercredi 18 septembre 2024 et pour une durée indéterminée** :

Devant les n°11 et 11 Bis rue Mercière :

- Le stationnement est interdit sur 3 emplacements
- La circulation des piétons est déviée sur le trottoir d'en face

Article 2. : Ces prescriptions sont signalées aux usagers par des panneaux réglementaires mis en place par les services techniques municipaux. Ceux-ci doivent prendre toutes les dispositions nécessaires à la délimitation et la sécurisation du périmètre ainsi qu'au maintien de la signalisation de jour comme de nuit.

Article 3. : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le présent arrêté n'occasionne aucune facturation.

Article 4. : Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Saint-Claude, Monsieur le Chef de la Police municipale et Monsieur le Directeur des Services Techniques, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Saint-Claude, le 19 septembre 2024
Le Maire, Jean-Louis MILLET

